

Vie Fédérale

De l'organisation du sport en France...
à la pratique du squash en club



L'organisation du sport en France

	Secteur public			Secteur privé	
	Mouvement étatique			Mvt. Olymp.	Mouvement sportif
International	ONU			CIO	WSF
Continental	Union Européenne (Fond Européen)			EOC	ESF
National	Ministère Sports	Etat		CNOSF	Fédération
Régional	DRJSCS	Conseil Régional	Serv. Rég. sports	CROS	Comité Régional Ligue
Départemental	DDCS DDCSP	Conseil Général	Serv. Dép. sports	CDOS	Comité Départemental
Local		Agglomération Communauté commune	Serv. Mun. sports		Club / OMS Association Licenciés
		Municipalité			

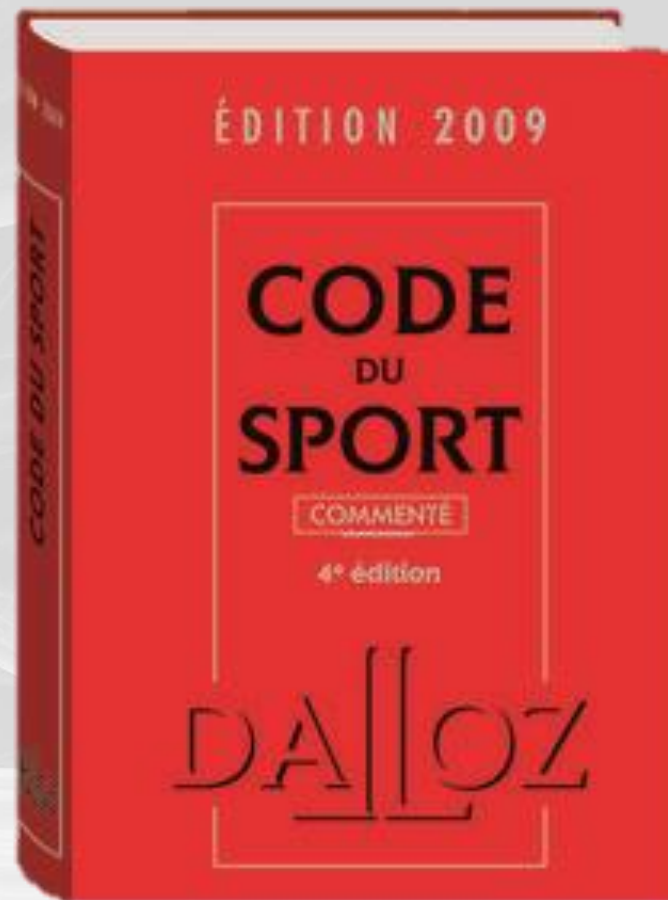
Logique de territorialité

Logique d'associativité

Logique de partenariat

L'organisation du sport en France

- La Bible de l'Éducateur sportif



L'organisation du sport en France

- **Une forte tradition d'associativité**

La plupart des structures sportives en France sont constitués sous forme d'associations du type « loi du 1^{er} juillet 1901 » :

- Les Clubs sportifs
- Les Etablissement sportif sur le lieu de travail
- Les Fédérations, les ligues régionales et les comités départementaux
- Les Ligues professionnelles
- Le CNOSF, les CROS et les CDOS
- Le Sport Scolaire et Universitaire

- **Quelques exceptions:**

- Les Sociétés sportives (ex : Club de foot pro)
- Les « Organismes à but lucratif » ou « autres organismes... »

Une association sportive

Qu'est-ce que c'est?

- Loi du 1^{er} Juillet 1901
 - Une Réunion de personnes... Un but commun...
Un but non lucratif
- 170 000 associations sportives soit environ 20% des associations en France
- 39% des Français sont membres d'une association
- Repose sur les principes du Bénévolat
 - **1 250 000 bénévoles**
 - un peu plus de 5 heures de leur temps par semaine
 - 45 semaines par an
 - **Environ 300 millions d'heures**
 - poids du bénévolat à **2,4 milliards d'euro par an**

La Fédération Française de Squash

Bref Historique

1928 – Première fédération nationale en Angleterre : la « Squash Racket Association » permettant ainsi l'organisation des premières compétitions dont le British Open en 1930

1950 - Apparition des premiers joueurs « pro »

1967 - Création de l'« International Squash Racket Federation » composée alors de sept membres : l'Angleterre, l'Australie, l'Inde, le Pakistan, l'Afrique du Sud , la Nouvelle-Zélande et l'Egypte. Qui devient en 1993 la « World Squash Federation » réunissant 118 pays

1973 - Création de l'« European Squash Rackets Federation ».

1980 - Le squash français géré depuis 5 ans par la Fédération Française de Tennis s'émancipe grâce à la création de la Fédération Française de Squash-Raquettes

1989 - Création de la Fédération Française de Squash.

La Fédération Française de Squash

Missions

La Fédération, agréée par le Ministère, participe à l'exécution d'une mission de service public.

A ce titre, elle est chargée :

- de l'organisation démocratique de la vie associative, de la promotion de l'éducation par les activités physiques et sportives, principalement en direction des jeunes
- de l'organisation et de l'accessibilité à la pratique des activités physiques et sportives
- de la formation et du perfectionnement des dirigeants, animateurs, enseignants et entraîneurs fédéraux bénévoles
- du développement de l'emploi sportif
- de l'organisation, en liaison avec les structures spécialisées, de la surveillance médicale de ses licenciés

La Fédération a reçu délégation de pouvoir pour :

- organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux et départementaux,
- procéder aux sélections correspondantes et proposer l'inscription de sportifs sur les listes des athlètes de haut niveau.

L'agrément ministérielle permet à la Fédération d'obtenir l'aide de l'Etat

La Fédération Française de Squash

Les Moyens

- **Au Niveau National**
 - La Licence
 - La Convention d'objectif du Ministère des Sports
 - Les Agents de l'Etat - cadres techniques
- **Au Niveau Régional – Départemental et local**
 - Le CNDS
 - Les Équipes Techniques Régionales - ETR
 - Les Dispositifs d'aide à l'emploi (contrats aidés, contrat d'apprentissage)
 - Les Subventions des collectivités territoriales – Conseils régionaux, Conseils généraux, Conseils municipaux
 - Les aides spécifiques à la formation (AGEFOS)

La Fédération Française de Squash

Composition

- Les Elus
- La Direction Technique Nationale
- Les Salariés
- Les Ligues, les comités départementaux, les clubs et associations
- Les licenciés



La Fédération Française de Squash

Composition des instances élues

- Le Bureau

Organe de fonctionnement, d'administration et de direction de la Fédération. Composé du Président de la Fédération, de deux vice-présidents, d'un trésorier et d'un secrétaire général.

- Le Conseil d'Administration (anciennement Comité Directeur)

Instance de décision, d'orientation, de contrôle, de validation et d'arbitrage de l'ensemble des actions menés par la Fédération. Composé de 17 membres élus.

- Les Commissions

Organismes consultatifs placés sous l'autorité du comité directeur chargés de préparer et d'examiner tous projets de leur compétence et de donner un avis motivé.

- L'Assemblée Générale

Organe de définition, d'orientation et de contrôle de la politique générale. Constituée des représentants des ligues, clubs et associations sportives.

La Fédération Française de Squash

Le Bureau



BUREAU FEDERAL



Jacques FONTAINE

Président



Dominique FONTANON

Vice Président



Serge VIAUD

Vice Président



Jean-Denis BARBET

Secrétaire



Jean-Michel GRASSER

Trésorier

La Fédération Française de Squash

Le Bureau

Le bureau est l'organe de fonctionnement, d'administration et de direction de la Fédération. Il siège une fois par mois.

RÔLE DU BUREAU

- Le Bureau supervise la préparation, le suivi du budget et la gestion de la trésorerie.
- Il est habilité par délégation du Comité directeur à prendre toutes les décisions d'administration courantes et toutes dispositions d'urgence ou mesures conservatoires destinées à sauvegarder les intérêts ou l'autorité de la F.F.SQUASH.
- Il s'assure du bon fonctionnement des services administratifs fédéraux.
- Il vérifie la validité des candidatures au Comité directeur.
- Il fait le lien entre les ligues.
- Il s'occupe du suivi des commissions.
- Le rôle du Bureau est précisé dans le règlement intérieur fédéral.

La Fédération Française de Squash

Le Conseil d'Administration



COMITE DIRECTEUR



Jacques FONTAINE
Président


 <p>Laurent GOURRIER Représentant Club Affilié</p>	 <p>Maud DUPLOMB Représentant Athlètes</p>
 <p>Serge VIAUD Représentant Club Affilié</p>	 <p>Patricia MEYER -FUHRER Médecin fédéral</p>



Jean-Denis BARBET



Pierre BERNARD




Xavier CHILOUX




Emmanuel CROUIN



Xavier EMMANUELLI



Catherine EZVAN



Dominique FONTANON



Jean-Michel GRASSER



Emmanuel RICHARD



Stéphane ROBINAUD



Jean-Louis RUDELLE



François PRINCE

La Fédération Française de Squash

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (CA) est l'instance de décision, d'orientation, de contrôle, de validation et d'arbitrage de l'ensemble des actions menées par la Fédération. Le CA est composé de 17 membres élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours lors de l'AG pour quatre ans.


RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Le CA est l'organe chargé d'administrer et de diriger la F.F.SQUASH.
- Il veille au respect de la légalité et à l'application des statuts et règlements fédéraux.
- Il exerce l'ensemble des attributions que les statuts n'attribuent pas à un autre organe de la F.F.SQUASH et notamment :
 - suit l'exécution du budget;
 - est compétent pour adopter les règlements fédéraux autre que ceux qui sont adoptés par l'AG, notamment le règlement sportif, le règlement médical et le règlement de la formation.
- Le rôle du Comité directeur est précisé dans le règlement intérieur fédéral.






La Fédération Française de Squash

Les Commissions





RESPONSABLES DES COMMISSIONS








COMMISSIONS STATUTAIRES

 COMMISSION ARBITRAGE Marc PALMIERI	 COMMISSION D'EVALUATION Serge VIAUD	 COMMISSION FORMATION Maryse DEGARDIN
 COMMISSION MEDICALE Patricia MEYER-FUHRER	 COMMISSION DE SUREVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES Nicolas ZIRN	

COMMISSIONS DISCIPLINAIRES

 COMMISSION LITIGES ET DISCIPLINE (1 ^{ère} instance) Nicolas ZIRN	 COMMISSION LITIGES ET DISCIPLINE (Appel) Xavier CHILOUX
 COMMISSION LITIGES ET DISCIPLINE DOPAGE (1 ^{ère} instance) Jean-Louis RUDELLE	 COMMISSION LITIGES ET DISCIPLINE DOPAGE (Appel) Dominique FONTANON

INSTANCES DE CONCERTATION OU DE PROPOSITION

 COMMISSION DEVELOPPEMENT Dominique FONTANON	 COMMISSION ENTREPRISES François PRINCE	 COMMISSION JEUNES Emmanuel CROUIN
 COMMISSION SPORTIVE NATIONALE Stéphane ROBINAUD	 COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS Pierre BERNARD	 COMMISSION VETERANS Catherine EZVAN

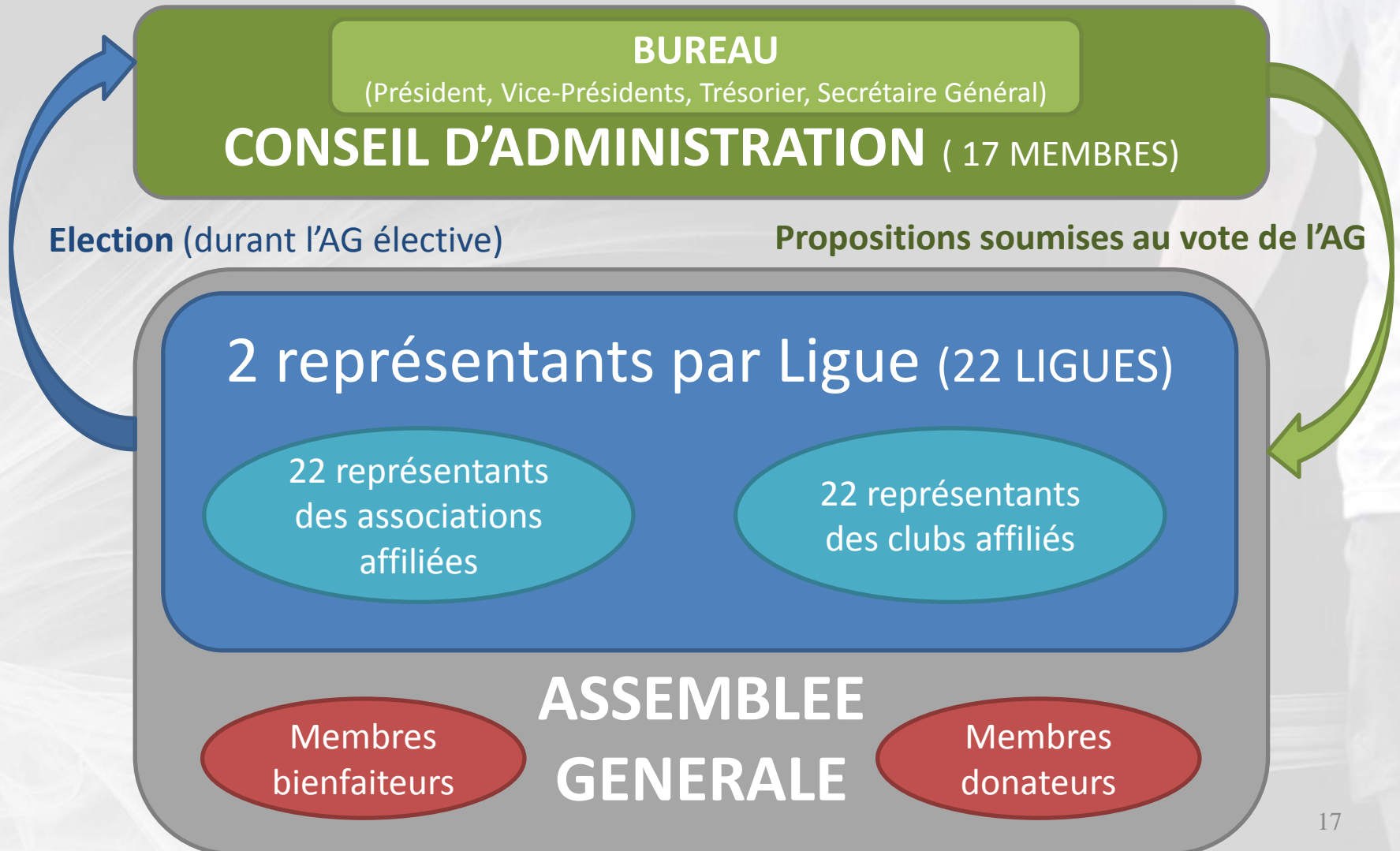
La Fédération Française de Squash

Les Commissions

- Organismes consultatifs placés sous l'autorité du CA (et animés par son Bureau), les commissions fédérales sont chargées de préparer et d'examiner tous projets, de leur compétence et de donner un avis motivé.
- Chaque commission est composée d'au moins trois membres, dont un au moins appartenant au Comité Directeur fédéral.
- Une commission ne peut être constituée en majorité par des membres du Comité Directeur.
- Il existe des commissions statutaires (définies dans les statuts et donc obligatoires) et des commissions non statutaires (définies par le CA en fonction des orientations et des projets engagés par sa politique de développement).

La Fédération Française de Squash

L'Assemblée Générale



La Fédération Française de Squash

L'Assemblée Générale

L'Assemblée générale définit, oriente et contrôle la politique générale de la F.F.SQUASH. Elle se compose de 2 représentants par Ligue : 1 représentant des associations affiliées et 1 représentant des clubs affiliés. Ces représentants sont nommés par les Comités Directeurs de Ligue.

A ce titre, elle :

- vote le budget et approuve les comptes de l'exercice clos ;
- fixe les cotisations dues par ses membres ;
- adopte, sur proposition du Conseil d'Administration, le règlement intérieur, le règlement disciplinaire, le règlement financier et le règlement disciplinaire particulier en matière de lutte contre le dopage ;
- procède à l'élection des membres du Conseil d'Administration puis à celle du Président.
- délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.
- ...

La Fédération Française de Squash

La Direction Technique Nationale

- Le DTN (Directeur Technique Nationale) : **Jacques LAGRANGE**
En charge du Haut Niveau et des relations avec le Ministère des Sports dans l'obtention d'aide pour le Haut Niveau
- Les DTN Adjointes : **Henri PREVOST et Maryse DEGARDIN**
 - **Henri PREVOST** : Directeur Général de la Fédération
 - **Maryse DEGARDIN** : Responsable Formation, du suivi socio-professionnel des SHN et du suivi des conventions clubs affiliés.
- Trois Conseillers Techniques Nationaux : **Guillaume COSTE, Nicolas SAJAT et Philippe BOSSON**
Chargé de missions de développement et formation
- Les Entraîneurs Nationaux
 - *Pôle France Masculin Aix en Provence*
 - **Renan LAVIGNE** : Groupe Sénior Hommes et Responsable IFSquash
 - **Fred LECOMTE** : Groupe Junior Garçons et Directeur Sportif
 - *Pôle France Féminin Créteil*
 - **Philippe SIGNORET** : Groupe Sénior Femmes
 - **Yann MENEGAUX** : Groupe Junior Filles

La Fédération Française de Squash

La Direction Technique Nationale



Jacques LAGRANGE
Directeur Technique National



Maryse DEGARDIN
DTN Adjoint
Développement et Formation



Henri PREVOST
DTN adjoint
Vie Fédérale

Pôle France Masculin Aix-en-Provence



Renan LAVIGNE
Entraîneur National
Séniors Hommes

Pôle France Féminin Créteil



Philippe SIGNORET
Entraîneur National
Séniors Femmes

Pôle Espoir Aix-en-Provence



Frédéric LECOMTE
Entraîneur National
Jeune

Pôle Espoir Chatenay Malabry



Yann MENEGAUX
Entraîneur National
Jeune

Pôle Espoir Le Mans



Benoît LETOURNEAU
Entraîneur Fédéral

Pôle Espoir Kourou - Guyane



Christophe CARROUGET
Entraîneur Fédéral

Médical



Charles AISENBERG
Médecin Fédéral

Équipements



Philippe BOSSON
Conseiller Technique National
Service Équipement

PES - Formations



Nicolas SAJAT
CTN - Formation
Coordinateur national du PES
Directeur de Tournoi Grand Événement

Structuration des ligues



Guillaume COSTE
Conseiller Technique National
Structuration et Développement des
Ligues

La Fédération Française de Squash

La Direction Technique Nationale

- La DTN est placée sous la double autorité du ministère des Sports et du Président de la Fédération.
- Elle doit développer des relations privilégiées avec les élus et en particulier avec le Président de la Fédération.
- Elle contribue à la définition de la politique fédérale, en assure l'application et évalue sa portée.
- Elle a pour mission la responsabilité :
 - de l'ensemble des équipes de France et de la politique sportive de haut niveau
 - de la formation et du perfectionnement des cadres,
 - de la cohérence des projets sportifs de la fédération avec les orientations du ministère des sports, de la nomination des entraîneurs nationaux (EN) et des cadres techniques nationaux (CTN),

HAUT NIVEAU

FORMATION

DEVELOPPEMENT

La Fédération Française de Squash

Composition du siège fédéral

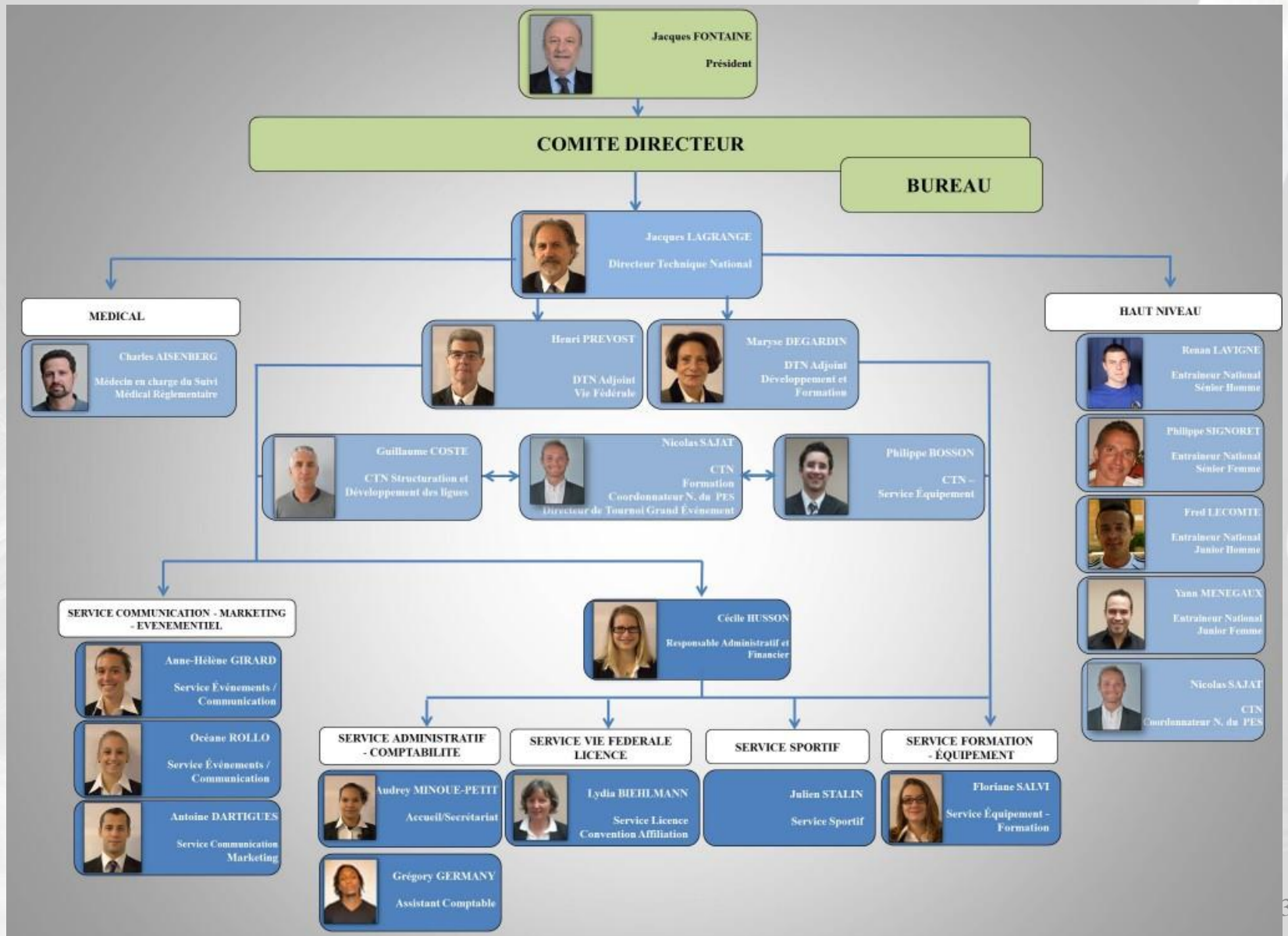
- 6 cadres d'Etat :

- **Le DTN**
- **DTN adjoints**
- **Les Conseillers techniques nationaux**

- 7 services fédéraux et 9 salariés :

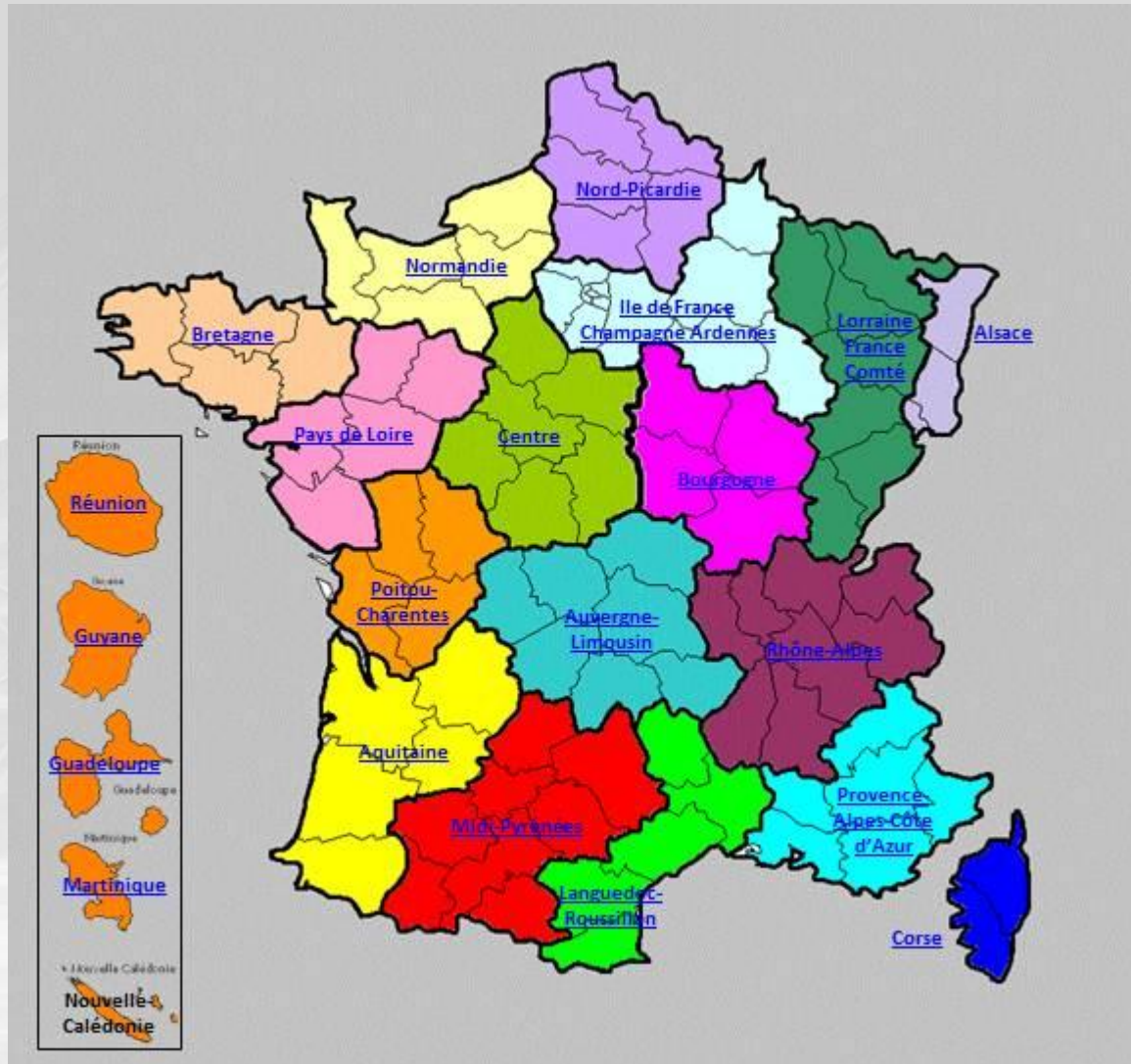
- **Service Vie Fédérale** : Lydia BIEHLMANN & Audrey MINOUE PETIT
- **Service Formation** : Floriane SALVI
- **Service Financier**: Cécile VAUCELLES, Grégory GERMANY
- **Service Equipement** : Floriane SALVI
- **Service Communication/Marketing** : Antoine DARTIGUES & Océane ROLLO
- **Service Evénementiel** : Anne-Hélène GIRARD & Océane ROLLO
- **Service Sportif** : Julien STALIN

La Fédération Française de Squash



La Fédération Française de Squash

Structuration territoriale



La Fédération Française de Squash

Structuration territoriale

- Les Liges :
 - **17 liges métropolitaines pour 26 régions** (quelques liges regroupent plusieurs régions)
- Les Comités Départementaux :
 - Ne sont pas tous créés
 - En Ile de France, le 77 et le 78 n'ont pas de CD
- Les Clubs affiliés :
 - En 2013, **143 clubs affiliés** ayant signé la convention (**1 joueur = 1 licence**) sur **660 structures recensées**
- Les Associations affiliées :
 - En 2013, **355 associations affiliées**
- Les Licenciés :
 - **30 544 licenciés en 2013** sur **250 000 pratiquants recensés**

La Fédération Française de Squash

Constats

- Beaucoup de clubs privés ne jouent pas le jeu :
 - Les structures qui ne veulent pas appartenir à la Fédération
 - Les clubs qui ont signé la convention pour pouvoir bénéficier des avantages (subvention de l'Etat, organisation de manifestations sportives) mais qui ne remplissent pas leurs engagements (1 joueur = 1 licence)
- Les revenus financiers propres de la Fédération ne suffisent pas pour faire fonctionner la vie fédérale

Conséquences

- Soutien de l'Etat très réduit :
 - Peu de cadre d'Etat (8 en squash contre 67 au canoë-kayak)
 - Aide financière faible mais indispensable à la survie de la Fédération
- Désengagement progressif de l'Etat

La Fédération Française de Squash

La Licence

- Fédérale
- Corpo
- Squash Pass
- Jeune
- Scolaire

Pourquoi prendre une licence ?

- Assurance – Couverture des risques
- Participation aux manifestations (compétitions, ...)
- Participation à la Vie Démocratique fédérale (Club, Ligue, FFSquash)

Bilan

- **IMPORTANCE DE FAIRE PRENDRE LA LICENCE A TOUS LES PRATIQUANTS LOISIRS**
- **ROLE DE L'EDUCATEUR OU DE L'AGENT D'ACCUEIL DETERMINANT DANS LA PRISE DE LICENCE PAR LES ADHERENTS**
- **PROPOSITION D'ANIMATION OU DE COMPETITION FEDERALE DANS UN CLUB POUR GARANTIR UN SERVICE AUX PRATIQUANTS ET FIDELISER LA CLIENTELE**